

Règlement du tournoi « A 2 c'est toujours mieux » 15 et 16 décembre 2018 à BRANTÔME EN PERIGORD

Article 1 :

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro (en cours).

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FF baD.

Article 2 :

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses autorisés à jouer en catégorie minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans licenciés à la FF baD et en règles avec la fédération le jour du tirage au sort.

Le tournoi est ouvert au niveau national.

Article 3 :

La tenue de badminton doit être conforme au règlement fédéral en vigueur pendant toute la durée du tournoi.

Article 4 :

Le tournoi sera ouvert aux séries N, R, P et NC et aux tableaux suivants:

- Double Dame, Double Homme le samedi
- Double mixte le dimanche

Maximum un tableau par jour. Les rencontres se dérouleront par poule avec si possible 2 sortants puis par éliminations directes.

Article 5 :

La séparation des catégories sera faite dans la mesure du possible (d'après le classement puis le CPPH). Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder ou de regrouper certains tableaux en fonction du nombre d'inscrits avec l'accord du Juge Arbitre.

Article 6 :

Le droit d'inscription pour 1 tableau est de 13 euros et de 17 euros pour 2 tableaux à l'ordre de ASBB à l'adresse : GUARDAO Gil - 12 avenue du docteur Devillard - 24310 BRANTOME EN PERIGORD et au plus tard le 04 décembre 2018 cachet de la poste faisant foi.

Le tirage au sort se déroulera le samedi 08 décembre 2018.

Article 7 :

Le nombre maximum de participants est de 140 par jour. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre. La priorité sera donnée par ordre d'arrivée le cachet de la poste faisant foi.

Article 8 :

Le temps de repos entre chaque match est de minimum 20 minutes et est géré par Bad Plus. Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de la première annonce du match.

Article 9 :

Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points avec prolongations possibles jusqu'à 30. En cas d'égalité à 20, le set est prolongé : le joueur ou l'équipe qui mène avec 2 points d'écart remporte le set. A 29 égalité, le joueur ou l'équipe marquant le premier 30 gagne le set.

Article 10 :

En cas de forfait d'un joueur ou d'une équipe, il doit se manifester auprès du comité d'organisation. Ce forfait doit être annoncé avant le tirage au sort ou les droits d'engagement seront remboursés sur présentations d'un document officiel valable (certificat médical , obligation professionnelle..)

Article 11 :

Tout joueur se présentant avec plus de 5 minutes de retard ou au troisième appel dans la salle sera considéré comme un WO.

Tout joueur doit se présenter 45 minutes avant l'horaire annoncé.

Article 12 :

Le Juge Arbitre de la compétition sera Philippe GALLAND

Tout les matchs seront effectués en auto-arbitrage sauf désaccord entre les joueurs

Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible.

Article 13 :

Au service si le volant touche le plafond ou la structure mobile il sera considéré comme let (1 fois) et faute durant l'échange.

Article 14 :

Les volants officiels (à la charge des joueurs et joueuses) plumes sont les ARTENGO BSC 350.

Article 15 :

Les joueurs non classés peuvent s'entendre pour l'utilisation de volants plumes de leurs choix. En cas de désaccord le volant plastique officiel (MAVIS 370) sera utilisé.

Article 16 :

Seuls les joueurs, les arbitres, le juge arbitre et le comité d'organisation pourront accéder à l'aire de jeu. Ils doivent avoir obligatoirement des chaussures de sport adaptées. Aucune chaussures de ville et aucun talon seront tolérés dans l'aire de jeu.

Article 17 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant les pertes, les vols, détériorations du matériel se déroulant lors du tournoi.

Article 18 :

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge Arbitre.

Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide de Badminton).

Le comité d'organisation.